



Légende: PAG

Parcelaire, Bâtements existants

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MD-u Zone mixte urbaine
- MD-v Zone mixte villageoise
- MD-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- REC Zone de sports et de loisirs
- JAR Zone de jardins familiaux
- ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-2 Zone d'activités économiques communale type 2
- COM Zone commerciale
- SEM Zone semi-rurale
- SPEC Zone spéciale pour pensions et refuges pour animaux
- GARE Zone de gares et arrêts ferroviaires et routières
- STP Zone de circulation et de stationnement
- PAP NQ / ZAD - Référence au Schéma directeur
- Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (1)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- Zone délimitant les plans d'aménagement particulier
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" - PAP NQ
- Zone d'aménagement différencié - ZAD
- Zone d'urbanisation prioritaire type I
- Zone de servitude "urbanisation"
- Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- Servitude "urbanisation - paysage"
- Servitude "urbanisation - coude vert"
- Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert protégé"
- Servitude "urbanisation - stationnement à ciel ouvert"
- Servitude "urbanisation - réseau technique"
- Servitude "urbanisation - zone de protection"
- Servitude "urbanisation - zone tampon"
- Secteur protégé d'intérêt communal de type "Zone d'urbanisation prioritaire"
- Bâtiment protégé (1)
- Cabaret protégé (1)
- Alignement obligatoire (1)
- Mur protégé (1)
- Élément protégé "belle personne" (1)
- Zone de bruit = 70dB(A) (1)
- Couloir et espace réservé pour projets routiers
- Couloir et espace réservé pour projets de mobilité douce
- Couloir et espace réservé pour projets de canalisation pour eaux usées
- Couloir et espace réservé pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- Décharge pour déchets inertes (1)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - réglementation (1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - réglementation (1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones humides" (1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale" (1)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immobilier et objets classés monuments nationaux (1)
- Immobilier et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ10 (1)
- Zone inondable - HQ100 (1)
- Zone inondable - HQ extrême (1)
- Zone de protection contre les pollutions (1)
- Biotope protégé (1)
- Habitats d'intérêt communautaire (1)
- Liens de vie d'espèces protégées (1)
- CEP - espaces protégés (1)
- CEP - espèces protégées (1)
- Conduites électriques aériennes (1)
- Lignes ferroviaires (1)
- Autoroute (A) (1)
- Routes nationales (RN) (1)
- Chemins repris (CR) (1)
- Espace rue et stationnement
- Limites de la commune
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (1)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus (1)
- Espace à risques - "contamination" (1)
- Réseau du SEBES (1)
- Collecteur existant
- Cimetière
- Plates cyclables nationales / intercommunales
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numéro (PCN) - Exercice 2013
Mise à jour avril 2015, AC, Mersch et D-9

- (1) MGI: Règlement grand-ducal du 6 janvier 2008, déclarant obligatoire le plan sectoriel "Décharges pour déchets inertes"
- (2) Ministère de l'Environnement, MDU: Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Naturel, 2014
- (3) Ministère de l'Environnement, MDU: Zones Natura 2000, 2014
- (4) Structures et surfaces soumise aux dispositions de l'article 17 de la Loi du 13 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- (5) Cadastre des sites protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, août 2013
- (6) Les bords de l'Our, Zeyen-Baumann, septembre 2005 et mise à jour en juin 2012 pour le site "Quartier Gare" à Mersch
- (7) Ministère de la Culture, Sites et monuments nationaux (Mémoire B - n° 35 du 19 mai 2008, update 08.05.2015)
- (8) Centre National de Recherche de l'Archéologie, octobre 2015
- (9) Secteur protégé de type "souverainement construit" sur la base de l'inventaire patrimonial, Zeyen-Baumann, juillet/août 2008, validé par le SMN, août 2011
- (10) Cartographie de Brul, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Révisé par le SMN, août 2011
- (11) Demande d'avis, Ministère de l'Environnement / Intérieur et de la Santé des Cantons Féd. S.A., Dossier No 1740477, 24.11.2014
- (12) Zone inondable, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013
- (13) - BOD, projet de règlement grand-ducal relatif aux conduites souterraines, octobre 2015
- (14) Schroeder & Associés, dossier relatif Suisse, octobre 2015
- (15) SEBES
- (16) Base de Données Topo-Cartographique (BD-LTC) - ACT, Ludwig, 2008
- (17) Cadastre des sites protégés, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2014

Commune de Mersch

Plan d'aménagement général

N°	PAP NQ approuvé	Approbation définitive du Ministère de l'Environnement	Approbation définitive du Ministère de l'Intérieur	Approbation définitive du Ministère de l'Environnement	Approbation définitive du Ministère de l'Intérieur	Approbation définitive du Ministère de l'Environnement
70	In den Gehren - Auf dem Peltweges à Mersch	23.12.2019		19821945C		
69	Rue Sichten à Roltingen	23.12.2019		1882045C		
68	Auf dem Peltweges à Mersch	07.10.2019		1879845C		
67	Auf dem Sackelchen à Mersdorf	29.03.2019		1854245C		
66	Heller Gommesch à Mersch	04.04.2019 / 02.09.2019		1844345C, 1843945C		
65	Auf dem Eitelbrucker Weg à Peltgen	12.02.2019		1842345C		
64	Marschberg - phase 2 à Mersch	08.03.2019		1842045C		
63	Im Peltweges à Beringen	27.02.2019		1839145C		
62	Rue Wenzel - phase 3 à Beringen	14.02.2019		1836245C		
61	Viecht Gewen - phase 2 à Rackange	10.12.2018		1837745C		
60	PAP COU/ET/1 à Mersch	12.11.2018		1836345C		
59	Rue des Champs à Beringen à Mersch	10.01.2018		1819445C		
58	Rue Belle Vue à Roltingen	20.09.2017		1796645C		
57	Den Hengert - phase 1 à Mersch	04.09.2017		1787145C		
56	Rue Belle Vue à Roltingen	04.09.2017		1786345C		
55	Rue Kober - phase 1 à Rackange	26.05.2016		1771345C		
54	Rue de Luesenbourg à Roltingen	13.07.2017		1768145C		
53	Rue de Luesenbourg à Roltingen	21.02.2016		1762645C		
52	Rue Altek à Roltingen	14.07.2016 / 16.10.2018		176045C, 1760145C		
51	Im Peltweges à Beringen	03.03.2016		1757945C		
50	Zone d'activités Viecht à Beringen	15.02.2016		1741445C		
N°	PAP NQ approuvé	Approbation définitive du Ministère de l'Environnement	Approbation définitive du Ministère de l'Intérieur	Approbation définitive du Ministère de l'Environnement	Approbation définitive du Ministère de l'Intérieur	Approbation définitive du Ministère de l'Environnement
8	Mersch - Rue de la Gare	16.12.2020	45C/012/2020	-	-	-
6	Mersch - Rue de la Gare	15.12.2020	45C/020/2019	-	-	-
7	Mersch - 3 sites (BEP)	04.04.2019	45C/017/2019	18.03.2019	9022/PP/mz	-
5	Mersch - In den Gehren, Merschberg, Nolzengrund	24.09.2019	45C/018/2019	-	-	-
4	Mersch - 3 sites - PE	06.06.2018	45C/014/2018	-	-	-
3	Mersch, Roltingen, Moesdorf, Rackange et Schœffel - 8 sites	06.06.2018	45C/015/2018	-	-	-
2	Mersch - Adelsbergweg	17.07.2020	45C/019/2019	23.10.2019	8652/CL/mz	-
1	Mersch - Quartier Gare	13.05.2018	45C/016/2018	-	-	-

- Vote du conseil communal en date du 19 juillet 2016
 - Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur en date du 3 mars 2017
 - Arrêté de la MDI - Département de l'Environnement en date du 26 octobre 2016